

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de Chilly-le-Vignoble

PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE 07 OCTOBRE 2021

Présents : BILLOT D, CROISSANT A, DAGNEAUX N, FORIEN E, LEGGHE M, MÉNÉTRIER M-C, MIDIÈRE F, MOREAU S, MOUILLOT J, NOUVELOT C, QOCHIH Z, ROLLET H.

Absent : NEGRI A.

Absent excusé : ROUSSE F (pouvoir donné à MIDIÈRE Florence).

Secrétaires de séance : PETIOT Émilie et MIDIÈRE Florence

Ouverture de la séance à 19h15

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 09 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. TRAVAUX DE REMISES AUX NORMES DE L'HÔTEL :

M. Christian Nouvelot nous explique le respect des 241 critères pour que l'hôtel soit classé. Pour cela, un professionnel UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) peut venir sur place est faire un diagnostic. La commune n'a pas pour vocation de gérer en l'état cet établissement. Elle doit faire appel à un gérant.

Des renseignements seront pris pour un éventuel changement de catégorie. Par exemple : passer de la dénomination « hôtel » à « gîte rural », ou « gîte d'étape », ou « chambres d'hôtes ».

Suite à la visite de la Commission de Sécurité le 29 septembre, certaines réparations sont nécessaires. Dans quelques semaines tout sera en ordre.

La commune loue le studio attenant. Le loyer est de 400 €. Une délibération est à prendre.

Délibération concernant le logement attenant à l'hôtel :

Il est proposé au conseil municipal de :

- ACCEPTER que le maire fasse un bail à M. Veyis KORKMAZ,
- APPROUVER le prix de la location à 400 € par mois.

3. DÉLIBÉRATION POUR LA VIDÉO SURVEILLANCE ET PORTAIL ÉLECTRIQUE : FAIRE LE POINT SUR LES DEVIS ET CHOISIR UN PRESTATAIRE, ET FAIRE LA DEMANDE À LA PRÉFECTURE :

Afin de sécuriser le Parc des Vignes, des devis pour des caméras de surveillance ont été demandés.

Trois nous ont été envoyés. Il s'agit de :

- SCOPELEC pour un montant de 7 237,92 €
- SARL DME pour un montant de 3 809,30 €
- SAS PNE PONARD pour un montant de 2 721,60 €

Deux nous ont donné plus de détails :

- SCOPELEC
- SARL DME

La société Scopelec nous a refait un devis avec une nouvelle orientation de la caméra et une caméra plus puissante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- CHOISIT la SARL DME
- AUTORISE le maire à faire la demande à la Préfecture

La dépense est prévue au budget. Une demande de subventions sera faite auprès de la Préfecture.

4. DÉLIBÉRATION SUR LA LICENCE IV :

Le 13 septembre 2021, la commune à acquit un bar à Chilly-le-Vignoble avec sa Licence IV.

Nous ne souhaitons pas garder celle-ci.

Il conviendrait de la vendre au prix de 7 500 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE le maire à vendre la licence IV
- AUTORISE le maire à signer tous documents s'y rapportant

5. DÉLIBÉRATION SUR UNE DÉCISION MODIFICATIVE :

En voyant les crédits du compte 16, la Trésorerie nous a demandé de faire une décision modificative.

Il convient de faire la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dépenses 022	250 €	
TOTAL DÉPENSES 022	250 €	
Dépense 16		250 €
TOTAL DÉPENSES 16		250 €
Dépenses 023		250 €
TOTAL DÉPENSES 023		250 €
Dépenses 021		250 €
TOTAL DÉPENSES 021		250 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE la décision modification suivante,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. DEMANDE D'UN EMPLACEMENT POUR VENDRE DES PIZZAS :

Une requête nous a été faite demandant un emplacement pour vendre des pizzas cuites au feu de bois le mercredi de 17h à 21h sur la commune.

Nous proposons le parking qui se situe après le pont de la Sorne. Aucun loyer n'est demandé mais des conditions de rendre l'endroit propre seront notifiées dans le contrat.

7. DIVERS

Droit de préemption : La maison voisine de l'hôtel est vendue. Nous avons reçu la demande d'intention d'aliéner. M. le maire souhaite s'entretenir avec les futurs acheteurs.

Mail : Suite au mail d'une administrée estimant que notre service public n'est pas adapté aux gens qui travaillent, les horaires d'ouverture du secrétariat seraient à revoir. Pour l'instant nous ne changeons pas les heures car une seule personne en a fait le signalement. Si d'autres plaintes arrivent en mairie nous reverrons les horaires.

Maison Clavez : Une chaudière est à changer rapidement dans un appartement de la Maison Clavez. En effet, toutes les chaudières ont été changées sauf celle-ci. Nous sommes en attente de devis.

Logements communaux : Le logement au-dessus de la mairie est libre et un deuxième va se libérer prochainement au-dessus de la bibliothèque.

Voyage scolaire : L'école de Courlans nous a demandé une participation financière pour le voyage à Quiberon des cinq élèves qui habitent notre village. Une délibération avait été prise en 2018 concernant le taux de prise en charge par la commune pour la subvention à leur donner. Elle est de 15%. Nous reconduisons cette proposition :

Coût total du voyage par enfant : 447,26 €

Participation de la coopérative scolaire : 166,66 €

Coût de la famille : 280,60 €

Montant de la participation de la mairie : 335.45 € pour les 5 enfants (soit 15% du prix du voyage)

Installation d'un pylône Relais téléphonie mobile : La société SNEF TELECOM est venue visiter plusieurs endroits dans le village pour implanter un relais téléphonique Orange. L'endroit proposé par la société est au niveau du Bal'Trap. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette implantation. M. Arnaud Croissant va contacter la société.

Foyer Rural : Mme Françoise Dubois (Présidente du Foyer Rural), son trésorier, sa vice-présidente ainsi que deux membres sont venus à la mairie invités par M. le maire. Ce dernier leur a exposé les projets à venir sur le local actuel. Le Foyer sera relogé dans l'actuel local de l'agent communal qui sera réaménagé. Les membres du Foyer nous ont fait part de leur besoin de place (environ 160 m² dont 80 m² de stockage).

Salle des fêtes : Une réunion est prévue le jeudi 14 octobre à 19h avec le groupe de travail défini afin de revoir le règlement de la salle des fêtes et son mode de fonctionnement.

Clôture de la séance à 22h15

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

À DÉFINIR

03/11/2021

Chilly-le-Vignoble,
M. Dominique BILLOT, Maire

